

s'impose. Ce ne doit pas être un simple refus du revers de la main du gouvernement. Je n'ai entendu aucune raison pour laquelle le chiffre ne devrait pas être changé.

Mon opinion est peut-être un peu subjective en cette matière. Ce n'est pas moi qui assumais la présidence du comité de notre parti qui s'intéresse aux affaires des anciens combattants, mais j'ai dirigé pendant quelque temps le ministère des Affaires des anciens combattants, et il se peut qu'à titre d'ancien combattant je voie la question d'un angle quelque peu différent. Il me semble qu'après avoir tâté le pouls de la Chambre et avoir été saisi à deux reprises des recommandations du comité, le gouvernement aurait dû céder à l'étape du rapport.

Le comité n'a-t-il fait que perdre son temps? Il semblait qu'on lui ait dit de se mêler de ses affaires. Je suis déçu. On ne nous a pas donné l'explication nécessaire. Je ne peux que faire écho à l'espoir exprimé par le député de Winnipeg-Nord-Centre que les membres du comité des affaires des anciens combattants voteront à la Chambre comme ils l'ont fait au comité, et que l'ensemble des députés appuieront l'amendement, donnant ainsi au gouvernement une troisième chance de corriger une déviation dans sa façon de penser.

**M. Ross Whicher (Bruce):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de celui d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Je le dis en toute humilité, à titre d'ancien combattant de la dernière guerre, bien que je comprenne la réaction de ces députés; néanmoins, pour des raisons que je tenterai d'expliquer à la Chambre, je crois que le gouvernement a bien établi les chiffres dont il s'est servi jusqu'ici pour ce qui est de l'allocation d'invalidité exceptionnelle.

• (4.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, quiconque intervient sur un sujet comme celui-ci risque réellement sa carrière politique car, en réalité, il s'attaque à des principes sacro-saints. En effet, quand on songe à l'immense sacrifice que ces gens qui vont pouvoir obtenir ces allocations ont consenti pour leur roi et leur pays, pour la population du Canada et, en somme, pour tous les citoyens du monde libre, alors on pourrait dire en toute certitude que nous ne donnons simplement jamais trop d'argent à ces malheureux. En toute franchise, monsieur l'Orateur, si on me permet de rappeler ma propre expérience de la guerre, je dirai qu'il y en a beaucoup qui y ont laissé leur vie et cependant n'ont pas donné autant que certains de ces malheureux qui, dans nos hôpitaux ou dans leur propre foyer, souffrent encore aujourd'hui d'une invalidité complète. Quand je dis «invalidité complète» monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que je veux dire.

D'autre part, j'apprécie beaucoup ce qu'a fait le comité des anciens combattants ces deux dernières années. J'en fais partie et j'ai suivi tout ce qui s'y est passé avec grand intérêt. Tout comme les autres députés qui ont pris la parole, je voudrais présenter mes meilleurs et mes plus sincères remerciements aux fonctionnaires du ministère, aux différentes associations d'anciens combattants qui ont comparu devant nous, à notre président pour l'œuvre immense qu'il a accomplie et enfin à tous les membres du comité.

Mais aujourd'hui, monsieur l'Orateur, peut-être suis-je dans une situation assez favorable. Ayant eu d'autres

[L'hon. M. Lambert.]

engagements et d'autres travaux pour d'autres comités dont je fais partie, je n'ai pu assister aux travaux d'aucun des deux comités des affaires des anciens combattants qui ont proposé finalement de porter à \$3,500 le montant de \$2,400 qui figure actuellement dans le bill C-203. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que tout en éprouvant beaucoup de sympathie pour les anciens combattants et en ayant eu l'impression depuis quelque temps que le Canada n'avait tout simplement pas les moyens de les dédommager de ce qu'ils avaient donné pour la liberté de notre grande nation, néanmoins si j'avais pu assister au comité l'autre jour, j'aurais voté contre l'amendement du comité proposant d'adopter le chiffre de \$3,500 et je l'aurais fait pour les raisons suivantes.

Je ne pense pas, je le répète, que nous puissions nous permettre des versements trop importants. J'estime, en revanche, que l'on devrait procurer à ces anciens combattants tout ce dont ils ont besoin pour vivre convenablement au Canada. S'ils ont besoin de logements, on devrait les leur donner. S'ils ont besoin de soins, on devrait les leur prodiguer. Ainsi les paraplégiques, par exemple, il ne fait pas de doute qu'ils devraient avoir une voiture au moyen de laquelle ils pourraient faire leurs déplacements. On devrait donner à ces anciens combattants des meubles adaptés au mode de vie qui leur convient. Ils devraient pouvoir acheter des choses telles qu'un poste de télévision en couleur et se procurer quelques-uns de ces petits agréments de la vie qui signifient tant pour eux. Ils ont beaucoup moins accès que nous à bien des joies de l'existence.

Mais quel chiffre serait juste, monsieur l'Orateur? Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a laissé entendre qu'en refusant le chiffre de \$3,500, le gouvernement avait humilié le comité des affaires des anciens combattants.

**M. Gilbert:** C'est exact.

**M. Whicher:** Puis-je dire ceci, monsieur l'Orateur? Si nous prenons la déclaration du député telle quelle, savoir que le comité a réellement été humilié, alors je puis dire que le gouvernement a complimenté le comité au moins 50 fois en acceptant les recommandations du comité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Whicher:** Le gouvernement a complimenté le comité de diverses façons et en maintes occasions. En fait, il a accepté presque toutes les recommandations que le comité a formulées après beaucoup de travail et d'efforts; il a dit: nous acceptons ces recommandations sauf une ou deux, en particulier, celle dont il est question en ce moment, au lieu d'inscrire un chiffre maximal de \$3,500, le gouvernement a décidé que \$2,400 est le chiffre approprié.

Pourtant, selon le régime des comités parlementaires, celui des affaires des anciens combattants ne fait pas exception, les membres des comités font de simples recommandations au gouvernement; ils ne lui donnent pas d'ordre. Mais pour sa part, le gouvernement doit se charger de percevoir des autres contribuables canadiens l'argent à verser sous forme de pensions; il doit donc prélever des impôts de tous les autres anciens combattants canadiens dont un grand nombre ont rendu de grands services à leur pays.